



AVIS DE POLITIQUE

Opérations sur le terrain 2024 - 2

Politique : Clôture des Demandes Abandonnées dans BRC Manager

Date de prise d'effet : Le 1er février 2024

Lien de la Politique : <https://www.mass.gov/doc/eec-closing-abandoned-requests-in-brc-manager-policy-documentfrench/download>

APERÇU

Pour garantir que la liste des demandes de Vérification des Antécédents (BRC) en attente est à jour et inclut uniquement les candidats dont les empreintes digitales ont été relevées, EEC clôturera les demandes de BRC dans le système BRC Manager 120 jours après la soumission si le candidat n'a pas fourni d'empreintes digitales à ce moment-là.

Cette politique affectera les demandes de BRC pour tous les candidats existants, y compris les candidats existants bénéficiant d'un statut conditionnel ou de renouvellement. Les candidats bénéficiant d'un statut conditionnel ou renouvelé dont le BRC est clôturé conformément à cette politique doivent être retirés du programme dans les 14 jours.

CHAMPS APPLICABLE

Cette politique s'applique à tous les programmes agréés et/ou financés par l'EEC.

PRINCIPALES MISES A JOUR

- L'EEC clôturera les demandes de BRC abandonnées dans le système BRC Manager après 120 jours si elles n'ont pas fait l'objet d'une empreinte digitale.
- Tout candidat qui a une demande de BRC dans le système BRC Manager datant de 120 jours ou plus a jusqu'au 31 janvier 2024 pour fournir ses empreintes digitales avant que cette politique n'entre en vigueur le 1er février 2024.
- Cette politique s'applique aux candidats dont le statut est en attente, conditionnel ou renouvelé. Tout candidat qui travaille actuellement dans un programme agréé ou financé avec un BRC en statut conditionnel ou renouvelé dont le BRC est clôturé en raison de cette politique doit être retiré du programme dans les 14 jours.
- Les candidats dont le BRC est clôturé en raison de cette politique doivent soumettre à nouveau une nouvelle candidature s'ils souhaitent présenter une nouvelle demande et ne peuvent pas travailler ou s'affilier à un programme jusqu'à ce qu'ils reçoivent une détermination d'aptitude.

RESSOURCES

[Veillez consulter le guide de ressources d'EEC sur cette politique](#). Si vous ou votre personnel avez des questions sur cette politique ou avez besoin d'une assistance supplémentaire, veuillez contacter le Centre de Contact de l'EEC au 617-988-7841.

OBSOLÈTE

Il s'agit d'une nouvelle politique qui ne remplace aucune politique sur BRC en vigueur de l'EEC.